Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_18-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 12 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 6 février 2024
Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant.
Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier
Pouvoirs : Lydia Palazzi Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Caroline Fiorucci à Jérôme Fauconnier, Véronique Méneghin Caprio à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Anne-Marie Fitoussi à Marie-Pierre Drain.
Votants : 38 Pour : 38

OBJET : CHANTIERS JEUNES 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE ET REVERSEMENT AUX COMMUNES

Depuis 2020, la communauté de communes du Trièves porte les chantiers jeunes sur le territoire.
Ces chantiers s'inscrivent dans la logique de la Conférence Territoriale des Solidarités au titre de ces 2 axes :

- Promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes,
- Rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leur talent et leur insertion.

Les chantiers jeunes permettent chaque année à plus d'une trentaine de jeunes âgés de 16 à 18 ans de bénéficier pour certains d'une première expérience de travail salarié (signature d'un contrat, première fiche de paie, respect d'un cadre et d'horaires de travail, travail en équipe).
De plus, ces chantiers permettent aux jeunes de participer à un projet collectif d'entretien et de valorisation des villages et ils favorisent des rencontres intergénérationnelles.
En 2023, 9 communes ont participé et ont porté 22 contrats avec des jeunes pour leurs chantiers.

En 2024, une subvention de 7200 € est sollicitée auprès du service jeunesse et éducation du département de l'Isère pour la mise en place des chantiers jeunes. La Communauté de Communes du Trièves perçoit la subvention et reverse à chaque commune une subvention sur présentation de justificatifs des jeunes embauchés et d'un bilan comptable des dépenses de l'action. Cette subvention est reversée dans la limite maximum de 250 €/jeune à raison de 6 jeunes maximum par commune dans la limite de l'enveloppe des 7200 € financés par le département. Le montant définitif est déterminé en cours d'année en fonction du nombre de contrats. Un certificat administratif sera rédigé pour détailler le nombre de contrats chantier jeune et le montant reversé à chaque commune.

Il est proposé d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du département de

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
Reçu en préfecture le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024
ID : 038-200030658-20240212-2024_18-DE

l'Isère dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) et d'effect
subvention aux communes en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès du département de l'Isère dans le cadre du Contrat territorial jeunesse,
- **AUTORISE** le Président à effectuer le reversement de la subvention aux communes en fonction du nombre de contrats chantiers jeunes mis en place cette année,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 12 février 2024
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/2/24 *et de sa publication le* 19/2/24